

A Beaumont, le 21 avril 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le dossier d'inscription de votre enfant pour la rentrée scolaire 2023-2024. **L'inscription de votre enfant ne sera définitive qu'à l'issue de la procédure d'affectation réalisée par l'Académie. Les résultats vous seront communiqués à partir du 30 juin 2023.**

PIECES A COMPLETER ET A REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION

- La fiche de renseignements
- La demande d'admission à l'internat
- La fiche de régime pour les élèves de 3 Prépa-Métiers
- La fiche intendance
- Le questionnaire médical
- Le questionnaire visite médicale
- L'inscription UNSS (facultative)
- L'inscription MDL (facultative)

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Une copie du carnet de vaccinations
- Une copie du livret de famille
- Si les parents sont séparés, une copie du jugement de divorce précisant la garde de l'enfant ou une attestation sur l'honneur signée des deux parents
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Le chèque de 18 € (facultatif) pour la Maisons des Lycéens

L'inscription ne sera valide que si le dossier est complet (renseignements complétés et documents demandés).

La liste des fournitures scolaires et le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel seront disponibles sur l'ENT début juillet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Proviseur

David Chaminade